

Original: anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DU COC CONCERNANT LA RÉUNION ANNUELLE DE 2015  
(Circulaire ICCAT #7480/2015)**

22 octobre 2015

**OBJET: Réunion annuelle de 2015 du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion**

Je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les participants à la réunion de 2015 du Comité d'application de l'ICCAT (COC).

Afin de garantir que nos discussions soient constructives et efficaces, je saisis cette occasion pour souligner à l'avance les questions suivantes.

*Format du rapport annuel et des autres transmissions*

De nombreuses CPC n'ont pas soumis certains rapports, données ou autres documents requis, comme la Ie Partie ou Iie Partie du rapport annuel, les tableaux d'application ou les données de la Tâche I et de la Tâche II. Si l'information n'est pas transmise en temps opportun, l'ICCAT sera dans l'impossibilité de mener à bien son mandat. J'ai l'intention de recommander, à la réunion de 2015, que le COC envisage de prendre des mesures plus drastiques à l'égard des CPC qui ne cessent de manquer à leurs engagements à cet égard, y compris l'identification prévue en vertu de la Recommandation de l'ICCAT sur les mesures commerciales (Rec. 06-13). J'encourage toutes les CPC qui n'ont pas encore respecté ces exigences de transmettre sans délai cette information pertinente au Secrétariat de l'ICCAT, avant la réunion annuelle, même si la date limite de soumission a été dépassée. L'**Appendice 1** à la présente lettre contient la liste des rapports annuels ou de parties de ceux-ci que le Secrétariat n'a toujours pas reçus. Le Secrétariat a déjà envoyé à chaque CPC des rappels concernant les tableaux d'application, les données statistiques et d'autres éléments. Les Directives pour la soumission des données et des informations requises par l'ICCAT sont disponibles sur :

[https://www.iccat.int/Documents/Comply/Guidelines\\_FRE.pdf](https://www.iccat.int/Documents/Comply/Guidelines_FRE.pdf). Les listes complètes des exigences de déclaration se trouvent sur : <https://www.iccat.int/fr/submitSTAT.htm> et <https://www.iccat.int/fr/submitCOMPreq.htm>.

De surcroît, un certain nombre de CPC qui avaient reçu une lettre de préoccupation à l'issue de la réunion de 2014 n'ont toujours pas envoyé de réponse écrite, ce qui empêche le COC de mener à bien son travail. J'encourage ces CPC à fournir une réponse écrite avant la tenue de la réunion de 2015.

Je rappelle également aux CPC que les changements aux tableaux d'application doivent être soumis par écrit au Secrétariat **avant le mardi 10 novembre à 18 h**. Malheureusement, l'année dernière, le COC a été aux prises avec des changements soumis tout au long de la réunion, ce qui a entravé ses travaux. Je n'ai pas l'intention de faire preuve de la même indulgence cette année.

*Mise en œuvre de la Rec. 11-15*

Après la date limite de soumission des données de la Tâche I, le Secrétaire exécutif a récemment envoyé des lettres aux CPC dont les soumissions étaient incomplètes afin de leur réclamer les données additionnelles. Je remercie les CPC qui ont déjà répondu au Secrétaire exécutif et j'encourage celles qui ne l'ont pas encore fait à communiquer les données manquantes ou à confirmer leurs captures nulles sans plus tarder et bien avant la tenue de la réunion annuelle. La procédure suivie l'année dernière, qui

permettait aux CPC de fournir les données de capture pendant la réunion, était à titre exceptionnel et elle ne visait pas à servir de précédent.

Je souhaite également donner la priorité aux discussions sur le protocole de déclaration des captures nulles élaboré par le SCRS en 2015 (publié sur le site des documents des réunions de l'ICCAT sous la cote COC-306) à la demande du Comité d'application à la réunion de 2014, en vue de son adoption.

#### *Groupe d'amis du Président et directives pour un calendrier d'actions visant à résoudre la non-application*

À la réunion annuelle de 2014, j'ai trouvé que le processus du "groupe d'amis du Président" était extrêmement utile. Je voudrais continuer à appliquer ce processus à la réunion de l'ICCAT de 2015. Je remercie les délégations qui ont représenté leur zone géographique au sein du groupe "d'amis". Si des changements apparaissent au niveau des CPC qui représentent ces zones, veuillez m'en informer ainsi que le Secrétaire avant la première séance du Comité d'application. Je recommande, par ailleurs, que le Comité d'application continue à utiliser les *Directives aux fins de l'établissement d'un programme ICCAT d'actions d'application* (cf. [http://iccat.int/Documents/BienRep/REP\\_FR\\_10-11\\_II\\_1.pdf](http://iccat.int/Documents/BienRep/REP_FR_10-11_II_1.pdf)), comme orientation aux mesures que la Commission pourrait éventuellement prendre dans les cas de non-application.

#### *Simplification des exigences de l'ICCAT*

Le fait que les exigences de l'ICCAT, y compris les exigences en matière de déclaration, soient claires, précises et non redondantes facilite l'application des membres ainsi que le travail de vérification de l'application des membres par l'ICCAT. À cet égard, j'attire votre attention sur le document PLE-113/15 "Simplification des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT", qui sert de base aux décisions de la Commission de supprimer ou de modifier les mesures actuelles conformément au processus recommandé par le STACFAD et adopté par la Commission en 2014.

#### *Mise en œuvre des mesures relatives aux requins*

À la réunion de 2014 du Comité d'application, nous avons commencé à passer en revue la mise en œuvre des mesures relatives aux requins conformément à la Rec. 12-05. Néanmoins, cet examen a été entravé par la déclaration insuffisante dans la IIe partie du rapport annuel de certaines CPC ainsi que par l'ajout tardif de cette question à l'ordre du jour. C'est pourquoi, comme je l'ai indiqué à la clôture de la réunion de 2014, j'aimerais reprendre cet examen en 2015. L'information des CPC concernant la mise en œuvre des mesures relatives aux requins se trouve dans le COC-303-Appendice 4.

#### *Nouveau format du rapport du Secrétariat au Comité d'application (COC-303)*

Le Secrétariat a élaboré un nouveau format pour le rapport du Secrétariat au Comité d'application (COC-303). Celui-ci a été réorganisé et élargi afin de suivre le modèle selon lequel les mesures de l'ICCAT sont répertoriées dans le recueil de l'ICCAT. Cela permettra au COC d'examiner plus en profondeur une gamme plus vaste d'exigences de l'ICCAT, tout en extrayant l'information des rapports des CPC et d'autres documents afin de contribuer à un examen plus efficace. J'espère aussi que le nouveau format aidera le Comité d'application à identifier les domaines prioritaires à examiner en 2015 et à l'avenir, et que la présentation de toutes les mesures de l'ICCAT permettra à la Commission de poursuivre ses efforts visant à simplifier les exigences de l'ICCAT en mettant en lumière les mesures éventuellement redondantes ou qui ne sont plus nécessaires. Je serais reconnaissant aux CPC de me faire part de leurs opinions sur cette nouvelle approche et de me suggérer d'autres moyens de modifier la façon dont l'information d'application est présentée afin de mieux permettre au COC de réaliser son travail.

*Autres moyens d'améliorer l'examen par le Comité d'application de l'application des CPC*

Depuis l'adoption en 2008 d'un nouveau processus d'évaluation de l'application, le Comité d'application a fait des avancés remarquables dans son examen de l'application des CPC et les CPC ont amélioré leur application au cours de cette période. Toutefois, la capacité du Comité d'application à réaliser utilement cet aspect de son mandat continue à être entachée par les insuffisances de déclaration des CPC sur la mise en œuvre de certains éléments des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT. De surcroît, alors que le nombre de membres et d'exigences de l'ICCAT s'est accru depuis 2008, le temps alloué au COC pour lui permettre de mener à bien son travail a diminué, tant et si bien que j'avais été profondément préoccupé par la vitesse à laquelle on avait prié le COC de réaliser son examen CPC par CPC en 2014. Je demande aux CPC de venir préparées pour discuter des moyens de garantir que le COC dispose de suffisamment d'informations et de temps pour examiner l'application des CPC d'une manière complète, équitable et transparente, tels que 1) la modification du format du rapport annuel afin d'y ajouter des champs spécifiques consacrés aux informations sur la mise en œuvre des exigences non reflétées de manière spécifique dans le format actuel du rapport ; 2) la tenue de réunions intersessions du Comité d'application en association avec le Groupe de travail IMM ou un autre organe subsidiaire approprié où le Comité d'application doit progresser sur d'importantes questions techniques ; et 3) le retour à la tenue d'une séance spéciale du Comité d'application avant la réunion annuelle tous les deux ou trois ans.

*Autres questions prioritaires*

Si les CPC ont des recommandations sur d'autres questions auxquelles le Comité d'application devrait accorder la priorité, je leur serais reconnaissant de bien vouloir me les faire parvenir le plus tôt possible avant la réunion annuelle afin que les CPC et le Secrétariat puissent les préparer le cas échéant, pour garantir que ces discussions soient constructives.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.



Derek Campbell  
*Président du Comité d'application*

Appendice 1. Rapports annuels manquants au 20 octobre 2015.

CPC	<i>Reçus par le Secrétariat</i>				
	<i>Résumé</i>	<i>Ie Partie</i>	<i>Résumé d'information 1</i>	<i>Ile Partie</i>	<i>Résumé d'information 2</i>
Albanie	Oui	Non (résumé seulement)	Oui	Pas de sections 4 ou 5	Oui
Angola	Non	Non	Non	Non	Non
Belize	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Brésil	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Curaçao	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Gabon	Oui	Oui	Oui	Non	Non
République de Guinée	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Liberia	Non	Non	Non	Non	Non
Libye	Non	Non	Non	Non	Non
Mauritanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Nicaragua	Non	Non	Non	Non	Non
Panama	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Sao Tomé et Príncipe	Non	Non	Non	Non	Non
Sierra Leone	Non	Non	Non	Non	Non
SVG	Non	Non	Non	Non	Non
Syrie	Non	Non	Non	Non	Non
Vanuatu	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Bolivie	Non	Non	Oui	Non	Non
Guyana	Oui	Oui	Non	Oui	Non